

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 20

DÉCISION N° 1765/ARM/EMM/MCO
portant changement de position du patrouilleur de gendarmerie « Glaive ».

Du 16 octobre 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances » ; bureau « maintien en condition opérationnelle ».*

DÉCISION N° 1765/ARM/EMM/MCO portant changement de position du patrouilleur de gendarmerie « Glaive ».

Du 16 octobre 2018

NOR A R M B 1 8 5 2 3 4 0 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.6

Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 20.

La ministre des armées,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu le procès-verbal de désarmement n° 101-2018/BN CHERBOURG/CDT du 19 septembre 2018 ⁽¹⁾ relatif à la proposition de condamnation du patrouilleur de gendarmerie P671 *Glaive*,

Décide :

Art. 1er. Le patrouilleur de gendarmerie *Glaive* est retiré définitivement du service et condamné le 13 septembre 2018.

Art. 2. Le numéro de coque Q885 lui est attribué.

Art. 3. La coque Q885 sera embossée en petite rade de Cherbourg avant déconstruction.

Art. 4. La coque Q885 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime de la Manche – mer du Nord par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Cherbourg.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Thierry DURTESTE.

(1) n.i. BO.